

MUNICIPALITÉ ET CITOYENNETÉ **AU COEUR** DE L'AVENIR DU QUÉBEC

Rapport du Comité des sages

Déposé au conseil d'administration
de l'Union des municipalités du Québec

Au terme du premier Sommet sur le milieu municipal québécois organisé par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en mars 2011, son président et maire de Rimouski, monsieur Éric Forest, a annoncé la création d'un Comité des sages formé de cinq personnalités québécoises. Le mandat de ce comité consistait à soumettre, sur la base de leurs vastes expériences et des travaux du Sommet, leurs recommandations sur la municipalité de demain et le rôle de l'élu municipal dans cette nouvelle réalité.

Lévis, le 17 février 2012

Monsieur Éric Forest
Président de l'UMQ

Monsieur le Président,

C'est avec plaisir que nous vous déposons aujourd'hui le rapport du Comité des sages.

En mars 2011, lors du premier Sommet sur le milieu municipal québécois organisé par l'Union des municipalités du Québec, vous nous avez donné le mandat de vous soumettre, sur la base de notre expérience et des travaux du Sommet, nos recommandations sur la municipalité de demain et le rôle de l'élu dans cette nouvelle réalité.

Ce rapport est le fruit de notre réflexion sur l'avenir des municipalités. Nos travaux nous ont inspiré une vingtaine de constats et de recommandations.

Espérant que notre rapport contribuera au progrès social et démocratique des municipalités québécoises, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à nos sentiments les meilleurs.

CLAUDE BÉLAND

GUY LEBLANC

LISE BISSONNETTE

CLAIRE L'HEUREUX-DUBÉ

JEAN-PAUL L'ALLIER

PRÉSENTATION DES SAGES

Claire L'HEUREUX-DUBÉ



Tout au long de sa carrière, la juge Claire L'Heureux-Dubé participe à la quête d'égalité et à l'avancement des groupes marginalisés du Québec et du Canada. Elle siège à la Cour supérieure et à la Cour d'appel du Québec, puis à la Cour suprême du Canada, où elle travaille à la promotion des valeurs fondamentales que sont l'égalité, l'universalité et l'accessibilité de la justice. Claire L'Heureux-Dubé est récipiendaire de nombreuses distinctions dont : le prix *Les assises*, de l'Association du Barreau canadien (2003); le prix *Yves-Pélicier*, de l'Académie internationale de droit et de santé mentale (2002); le *Margaret Brent Women Lawyers of Achievement Award*, de la Commission on Women in the Profession, de l'American Bar Association (1998), notamment. Claire L'Heureux-Dubé est compagnon de l'Ordre du Canada depuis 2003, grande officière de l'Ordre national du Québec (2004), commandeur de l'Ordre de la Pléiade du Québec (2008) et titulaire de plusieurs doctorats honorifiques.

« Si le citoyen est au cœur de la cité, si la cité existe pour le citoyen, l'implication du citoyen est essentielle. »

Lise BISSONNETTE



Écrivaine, journaliste, éditrice, analyste et administratrice, Lise Bissonnette se consacre, depuis 2009, à des travaux personnels d'écriture et de recherche après avoir mené une carrière de gestionnaire de haut niveau à la tête d'établissements québécois majeurs. De 1990 à 1998, elle a dirigé et relancé avec succès le quotidien *Le Devoir*, où elle avait mené l'essentiel de sa carrière de journaliste, avant de fonder la *Grande Bibliothèque du Québec*, société d'État dont elle a réalisé plus tard la fusion avec la *Bibliothèque nationale du Québec* puis avec les *Archives nationales du Québec*, créant ainsi la plus importante institution culturelle du territoire. Elle détient neuf doctorats honorifiques, et est notamment officier de l'Ordre national du Québec et officier de la Légion d'honneur de France.

« Plus nos soucis sont mondiaux, plus nos espérances vivent à l'échelle humaine. C'est dans le cadre de la cité, de la ville, du village qu'elles s'expriment le mieux, et qu'elles doivent trouver réponse. Les élus sont en première ligne de ce devoir de solidarité. »

Claude BÉLAND



Au cours de sa carrière, il a toujours été fort actif dans le mouvement coopératif au Québec. Après avoir collaboré à sa fondation, il entre au service de la Fédération des caisses d'économie du Québec en 1971 et, en 1979, en devient le directeur général. Par la suite, sous sa présidence, le Mouvement prend le virage du décloisonnement des services financiers et connaît une croissance importante. Il est, actuellement, professeur associé à l'École des sciences de la gestion à l'Université du Québec à Montréal, professeur invité à l'Institut de recherche et d'éducation pour les coopératives et les mutuelles de l'Université de Sherbrooke et intervenant au Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval. Il a été président du conseil d'administration du MEDAC (Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires) et du Mouvement Démocratie et Citoyenneté du Québec, notamment. Il est l'auteur de nombreux articles sur le coopératisme et les questions économiques et sociales et il a prononcé de nombreuses conférences tant au Canada qu'à l'étranger. De plus, en 1995 à Boston, au Massachusetts, il a reçu le Communication Award de l'Association des communicateurs américains. Il est également détenteur de nombreuses distinctions.

« Les municipalités de l'avenir seront moins nombreuses, plus populeuses, soucieuses d'une éthique rassurante, plus démocratiques par l'amélioration des compétences civiques des citoyens, efficaces, autonomes et responsables grâce aux pouvoirs concédés par l'État central. »

Jean-Paul L'ALLIER



Associé au cabinet Langlois Kronström Desjardins de Québec et Montréal, il a été professeur invité à l'Université Laval où il a participé, de 2006 à 2010, à des activités d'enseignement et de recherche à l'École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional et aux départements de science politique, de géographie et d'information et de communication. Il a été membre du gouvernement du Québec de 1970 à 1976 et, à ce titre, il a occupé diverses fonctions : ministre des Communications, ministre de la Fonction publique, ministre des Affaires culturelles, responsable de l'Office franco-québécois pour la jeunesse. Délégué général du Québec en Belgique, de 1981 à 1984, il a été consul honoraire de Belgique à Québec, de 1984 à 1988. Élu à la mairie de Québec en 1989, il a occupé ce poste jusqu'en 2005. Me L'Allier a reçu de nombreux titres honorifiques dont, entre autres : docteur honoris causa en droit de l'Université Montesquieu-Bordeaux IV (octobre 2002); commandeur de l'Ordre de la Pléiade (Ordre de la Francophonie et du dialogue des cultures - mars 2003); officier de l'Ordre national du Québec (juin 2004) dont il est vice-président depuis janvier 2011; docteur *honoris causa* de l'Université du Québec (mai 2006).

« L'éthique, c'est d'abord une question de valeurs personnelles, d'attitude et de conviction avant d'être un objet de législation, de réglementation et de contrôle. La démocratie locale et la transparence sont essentielles à des prises de décision éclairées, mais les élus, dans leurs champs de compétence, doivent prendre des décisions et ne pas chercher l'impossible consensus. »

Guy LEBLANC



Depuis 2005, Guy LeBlanc est président-directeur général de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour. Il a assumé la présidence de la Commission municipale du Québec, il a été conseiller municipal de la Ville de Trois-Rivières de 1982 à 1990 et maire de cette ville de 1990 à 2001. Il a coprésidé la coalition provinciale *Les Arts et la Ville*. Il a également occupé les fonctions de vice-président et président du conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec. Il a aussi été président-fondateur de la Corporation de gestion du développement du bassin de la rivière Saint-Maurice. Il a pratiqué le notariat de 1972 à 2000.

« La municipalité de l'avenir sera une communauté solidaire, branchée, où citoyens et élus travaillent en harmonie à bâtir une ville cultivée, accueillante, entreprenante, chaleureuse, aux finances saines où les élus pratiquent une gestion moderne et respectueuse de la capacité de payer des citoyens. »

LES CONSTATS

LE COMITÉ CONSTATE QUE :

- 1 La globalisation de l'économie, le vieillissement de la population, l'intégration des immigrants, les changements climatiques, les mutations culturelles et la saine gestion des finances publiques sont parmi les grands enjeux avec lesquels les municipalités devront composer au cours des prochaines années.
- 2 La municipalité est garante de la qualité de vie des citoyennes et des citoyens. Cette réalité est reconnue spontanément par les citoyennes et les citoyens (le citoyen) et cela malgré le fait que la municipalité, étant assujettie à deux niveaux de gouvernement, ne possède pas tous les moyens, y compris constitutionnels, de répondre à leurs attentes.
- 3 La municipalité est la première ligne du service public. Elle est le premier lieu d'expression de la démocratie.
- 4 Le citoyen n'est pas uniquement un bénéficiaire de services publics municipaux, mais un partenaire de l'action municipale. L'engagement civique prend de l'ampleur avec l'appropriation du milieu de vie, l'action bénévole y contribue et doit être reconnue.
- 5 La municipalité est la principale voie d'accès à la culture. Elle soutient les réseaux de diffusion et de création par des moyens contemporains et innovateurs.
- 6 Dans la majorité des sphères d'activité publique, la municipalité est désormais partenaire essentielle dans la planification et la mise en œuvre des fonctions de l'État.
- 7 La municipalité locale doit être reconnue comme un palier de gouvernement autonome et le cadre législatif qui la gouverne doit être revu en conséquence.
- 8 Le milieu municipal est affaibli en raison de la multiplicité de ses instances de représentation.
- 9 Le lien de confiance entre l'élu municipal et le citoyen repose sur une éthique irréprochable. Par conséquent, l'élu municipal doit se conduire de façon à être au-dessus de tout soupçon.

LES RECOMMANDATIONS

LE COMITÉ RECOMMANDE QUE :

- 1 Le gouvernement du Québec reconnaisse la municipalité comme un palier de gouvernement autonome et lui délègue d'une façon irrévocable, sauf en cas d'un commun accord, les pouvoirs et les ressources nécessaires au plein exercice de ses responsabilités.
- 2 La répartition des responsabilités entre les paliers de gouvernement soit clarifiée de façon à correspondre aux fonctions de chacun et soit éventuellement codifiée.
- 3 L'aménagement du territoire soit reconnu comme une responsabilité politique relevant du gouvernement municipal.
- 4 L'encadrement législatif assure la pleine information et la consultation des citoyens en amont des projets, et que leur participation aux décisions soit assurée.
- 5 Le développement et la conservation des ressources naturelles soit une responsabilité formellement partagée entre le gouvernement du Québec et la municipalité.
- 6 L'élu municipal reconnaisse la nécessité de l'équilibre entre le développement économique, le développement social et le développement culturel en soutenant notamment l'émergence d'une micro-économie ainsi que la création de coopératives, de mutuelles ou d'organismes sans but lucratif sous contrôle démocratique.
- 7 La santé communautaire, la culture, la justice, la protection du paysage soient au cœur des préoccupations municipales.
- 8 La participation du citoyen repose notamment sur l'engagement volontaire, par exemple celui des retraités et des jeunes, où convergent besoins populaires et expertises professionnelles.
- 9 La municipalité soutienne la recherche sur son histoire et s'engage à préserver et enrichir les archives locales autant pour l'enrichissement culturel, la fierté et le sentiment d'appartenance des citoyens que pour l'enracinement des nouveaux arrivants.
- 10 La gouvernance soit structurée de façon à assurer la production et la diffusion d'une information municipale complète, compréhensible et transparente, et que des mécanismes en assurent efficacement la reddition de comptes à tous égards.
- 11 La municipalité adopte une structure décisionnelle et opérationnelle dont le fonctionnement prévienne efficacement les effets négatifs de toutes formes de conflits d'intérêts ou même d'apparence de conflits d'intérêts.
- 12 Les villes et les MRC se dotent d'un vérificateur externe et qu'il soit placé sous la supervision du Vérificateur général du Québec.
- 13 Le milieu municipal soit représenté par une seule entité associative regroupant l'ensemble des municipalités.
- 14 La municipalité se donne des moyens efficaces de mesurer ses progrès.

Coordination, recherche et rédaction
Monsieur JEAN PERRAS
Secrétaire du comité des sages

Madame JOSÉE MARYSE SAUVAGEAU
Conseillère spéciale à la direction générale de l'UMQ

Révision linguistique
Monsieur MICHEL SORMANY

Ce document a été édité
en quantité limitée et
n'est maintenant disponible
qu'en version électronique
à l'adresse suivante :
www.umq.qc.ca
section Publications, rubrique
Autres publications.